

Radio numérique : le T-DMB ne fait pas l'unanimité...

Enfin! Le **T-DMB** (*terrestrial digital multimedia broadcasting*), la technologie choisie par les poids lourds de la radio (RTL, NRJ, Lagardère...) et par le gouvernement français, a obtenu gain de cause. La signature d'un arrêté ministériel a donné un tour officiel au choix de ce standard.

Cette technologie, **concurrencée un moment par le DVB-H** (*digital video broadcasting handhelds*), a été choisie pour plusieurs raisons. Contrairement au DVB-H, le T-DMB, **dérivé du DAB** (*Digital Audio Broadcasting*), standard de diffusion européen, utilise moins d'émetteurs. Le rendu sonore obtenu est supérieur à celui fourni par une diffusion analogique. **Un récepteur approprié permet de recevoir des données**, telles que le titre, le nom de la chanson diffusée ou encore le nom de l'album dont le titre est issu.

Utilisé en Corée du Sud depuis 2005, mais aussi dans certains pays européens tels que l'Allemagne, le T-DMB suscite toujours l'hostilité de certains, y compris en France – constate *La Tribune*.

Londres et des radios associatives britanniques ont affiché leur préférence pour le DAB+ (autre dérivé du DAB), « *un format beaucoup moins gourmand en ressources* », estime le Syndicat National des Radios Libres de France.

Un avis que ne partage pas Axel Duroux, président du directoire RTL, pour qui « **le DAB+ n'est pas moins cher que le T-DMB**. Surtout, poursuit-il, *le T-DMB permet de diffuser des données associées* ».

Du côté du gouvernement, on préfère souligner l'avancée effectuée. Tout en insistant sur le coût.

« *Le gouvernement portera une attention toute particulière aux acteurs les plus fragiles notamment les radios associatives, qui ne doivent pas rater ce tournant essentiel, faute de moyens* », précise Christine Albanel, ministre de la Culture et de la Communication.

Le basculement programmé de l'analogique vers le numérique en 2008 va libérer un grand nombre de fréquences. Entre 2008 et 2011, en plus de la couverture de l'ensemble du territoire, une quarantaine de grandes villes françaises devraient être couvertes.

Le CSA lancera un appel à candidatures fin 2007 début 2008. Un lancement commercial pourrait intervenir d'ici un an.